

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

02.12 13

DATE D'AFFICHAGE

02.12 13

Objet :

2013-17-07

Conseil de Développement
Rézo-pouce

L'an : 2013

Et le : 17 décembre 2013

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **MA.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **Y.CASSILI** (CdC Les Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **A.SICILIANO** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

RF

Préfecture : Hérault

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_07-DE



Objet : Conseil de développement : Rézo-pouce

Depuis sa création, le Conseil de développement participe activement à l'élaboration du programme d'actions du contrat de Pays. Il est un outil consultatif du Pays sur toute question relative à l'aménagement et développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles et participe à l'évaluation des actions engagées lors de leur mise en œuvre.

Dans la continuité de cette démarche, le Conseil de Développement souhaite initier une action sur la mobilité des usagers.

Une étude de faisabilité sur une zone-test du Pays (Courniou – Bédarieux) a été réalisée d'avril 2012 à juillet 2013 par la commission Mobilité du Conseil de développement. Présentée en Commission services, cette étude a reçu un écho favorable.

Le projet Rézo-pouce dans lequel s'inscrit cette action en organisant et en sécurisant la pratique de l'autostop répond à trois objectifs majeurs :

- 1 optimiser les déplacements,
- 2 favoriser le lien social,
- 3 garantir l'accès aux services à tous.

Les publics cibles :

- les personnes isolées géographiquement mais aussi quelquefois isolées socialement.

L'accent sera plus particulièrement porté sur les personnes âgées, les handicapés, les demandeurs d'emploi, les jeunes mais aussi les femmes au foyer n'ayant pas de véhicule à disposition pour effectuer des actes courants de leur vie sociale.

L'action initiée par le Conseil de développement sera suivie par deux comités :

- un comité de pilotage où il serait souhaitable qu'un élu du Pays siège,
- un comité technique (Commission mobilité, MLI, RDL, CCAS, Conseil général, PNR, Centres de formation, etc...).

Le projet s'inscrit dans la stratégie globale de développement du Pays dans le cadre de sa cohésion sociale. Il est précisé que le maître d'ouvrage de l'action sera le Conseil de développement.

En conclusion, le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur :

- le principe de l'action pilote sur une zone test,
- le soutien technique de l'action si besoin par les chargés de mission du Pays,
- la participation du Pays au Comité de pilotage par la désignation d'un élu-référent.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le principe de l'action pilote sur une zone test,
- le soutien technique de l'action si besoin par les chargés de mission du Pays,
- la participation du Pays au Comité de pilotage par la désignation d'un élu-référent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à La Liquière, le 17 décembre 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



RF

Préfecture : Hérault

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/12/2013

034-253403554-20131217-DE_2013_17_07-DE